

La prévention du risque de noyade chez les mineurs présentant un trouble du spectre autistique accueillis en accueils collectifs de mineurs.

Chaque année, plus d'un million d'enfants participent à un accueil collectif de mineurs (ACM), qu'il soit avec ou sans hébergement. Parmi eux, des enfants en situation de handicap, et notamment présentant un trouble du spectre autistique (TSA). Des enfants non diagnostiqués ou à besoins spécifiques sont également accueillis. Une vigilance particulière à l'encontre du risque de noyade est à adopter dans tous les types d'accueil, que ce soit lors des temps de baignade ou lors de sorties à proximité d'un plan d'eau. La conscience du danger n'est pas similaire chez tous les enfants et cette différence doit être prise en compte.

1. L'encadrement des mineurs présentant un TSA lors des sorties.

Lors des ACM mais plus spécifiquement encore lors des sorties, en extérieur et à proximité d'un plan d'eau, deux modalités d'encadrement des enfants en situation de handicap peuvent se présenter :

- Le mineur n'est pas accompagné par un animateur référent, le taux d'encadrement réglementaire est respecté.

Le directeur responsabilise l'équipe d'animation, et les informe des risques cités dans cette fiche, afin qu'un animateur soit désigné comme responsable particulier de l'enfant présentant un TSA lors de la sortie. Cette responsabilité peut être échangée au cours de la journée mais il convient qu'à chaque instant l'enfant soit sous la surveillance d'une personne désignée.

Dans tous les cas et à chaque instant, même si l'équipe a une vigilance sur l'ensemble des mineurs, il est indispensable qu'un animateur soit responsable du suivi de l'enfant présentant un TSA.

- Le mineur est accompagné par un animateur référent, recruté en complément du taux d'encadrement réglementaire.

Si l'équipe d'encadrement décide d'une surveillance au global incluant l'animateur lors de certains temps de l'accueil, lors d'une sortie la surveillance d'un enfant avec TSA doit être individuelle. Cette surveillance pouvant augmenter la fatigabilité, si l'animateur ressent le besoin d'une « pause », il est conseillé que, pour une durée déterminée, un autre animateur soit désigné.

Dans les deux cas, le changement de référent doit être clairement identifié, il ne doit jamais y avoir de période où la responsabilité est supposée, mais non attribuée.

2. La spécificité du trouble du spectre autistique et du risque de noyade.

Qu'est-ce que le trouble du spectre autistique ?

Le TSA est un trouble neurodéveloppemental qui se caractérise par des dysfonctionnements dans les interactions sociales, la communication, les comportements et intérêts. Le mot « spectre » est employé pour intégrer la diversité des manifestations de ce trouble ainsi que ses possibles évolutions dans le temps.

Communication : points de vigilance.

Une communication adaptée est essentielle pour accompagner un mineur avec un TSA. Voici quelques principes à appliquer :

- Utiliser des consignes claires, courtes et formuler positivement (éviter les négations, les formulations abstraites).
- S'appuyer sur des supports visuels, si déjà utilisés par l'enfant dans ses autres lieux de vie (pictogramme, planning visuel, etc.).
- Proposer des alternatives à l'expression orale : pictogramme, cartes de communication, tablette numérique.

L'errance

Définition : Les mineurs avec un TSA ont davantage tendance à fuguer, phénomène que l'on appelle l'errance. Il s'agit d'une forme de communication : l'enfant s'éloigne lorsque ses besoins ne sont pas reconnus ou satisfait dans l'espace où il se trouve. Environ 50% des enfants présentant un TSA ont déjà présenté un épisode d'errance selon Autism Society¹.

L'errance peut survenir pour répondre à différents types de besoins :

- Biologique : besoin d'utiliser les toilettes, de manger, de boire.
- Personnel : oubli d'un objet transitionnel (doudou), souhait de voir ses parents.
- Sécurité sensorielle : environnement trop bruyant, trop lumineux, trop chargé en stimuli.
- Régulation émotionnelle : stress, surcharge émotionnelle.
- Curiosité : attirance vers un lieu ou un objet particulier.

Certains lieux attirent particulièrement les enfants lors d'un épisode d'errance : les points d'eau, les routes et axes de circulation, les bois et forêts, lieux habituellement appréciés par l'enfant.

Prévention de l'errance

Avant la sortie et plus globalement en amont de l'accueil de l'enfant, dès son inscription, il est important de recueillir les informations suivantes :

- Quel(s) type(s) d'environnement l'enfant n'apprécie-t-il pas ?
- L'enfant est-il sensible à certains bruits, à la foule, à la lumière ou à d'autres stimuli ?
- Y a-t-il des situations qui génèrent habituellement du stress ou une dérégulation ?
- L'enfant a-t-il déjà présenté des épisodes d'errance ou de fugue ? Si oui, dans quel contexte ?
- Quelle est la fréquence de ces épisodes d'errance ?
- Quels sont les lieux privilégiés par votre enfant lors de ces épisodes ?

Il est également conseillé d'anticiper les risques potentiels :

- Le lieu de la sortie est-il particulièrement bruyant ou fréquenté ?
- Y a-t-il des points d'eau à proximité ? Des routes sans barrière ?
- Existe-t-il des zones d'échappement faciles (sorties non surveillées, espaces ouverts) ?

Avant le départ, mettre en place les mesures suivantes :

- Repérer et localiser les points d'eau à proximité des lieux visités.
- Aider le mineur à se repérer spatialement et temporellement (carte visuelle, planning de la journée)

¹ [Water and Wandering | Autism Society](#)

- Vérifier avec les parents si l'enfant dispose d'un dispositif de géolocalisation et en obtenir les accès si nécessaire.
- Identifier un lieu de repli apprécié par l'enfant, vers lequel il pourra être orienté s'il en ressent le besoin.
- Indiquer à l'enfant les espaces dans lesquels il se sentira bien, plutôt que de lui signaler les endroits interdits.

Procédure à suivre en cas de disparition

- Alerter immédiatement les secours (15, 17, 18, 112).
- Alerter les maîtres-nageurs sauveteurs si présents sur le site.
- Se diriger en priorité vers les points d'eau à proximité.
- Organiser la surveillance du groupe restant pendant les recherches.
- Les parents doivent être avertis dès que possible et tenus au courant régulièrement.